

# **NOTE DE POLITIQUE BUDGÉTAIRE 2013**

SAINT-JOSSE-TEN-NOODE



SAINT-JOSSE  
SINT-JOOST

## Table des matières

1. 2013 – cap vers l'équilibre.....	2
2. Modernisation de l'Administration .....	3
2.1. Rationalisation des bâtiments et du patrimoine communal.....	3
2.2. Amélioration de la communication, de l'information et de l'accueil du public.....	3
2.3. La communication, l'information et l'accueil du public : une priorité.....	3
2.4.. L'identité et l'image communales.....	4
3. Améliorer le cadre de vie de nos concitoyens .....	4
3.1. La politique de rénovation des quartiers.....	4
3.1.1. Les fruits de la concertation : l'« Axe Louvain », « Louvain-Madou-Scailquin », le Quartier Nord	5
3.1.2. Infrastructures et espaces publics : maintenir, poursuivre et encourager – développer la qualité environnementale.....	5
3.1.3. Développement durable.....	6
3.2. Vivre dans la dignité - des logements de qualité pour tous.....	6
3.3. Propreté publique : se donner les moyens de sa politique.....	7
3.4. Grenelle de la Mobilité à Saint-Josse.....	8
4. Un système éducatif cohérent.....	8
4.1. Famille et petite enfance.....	8
4.2. Enseignement.....	9
4.3. Jeunesse.....	9
5. Un nouveau souffle pour la politique de l'emploi.....	10
6. Soutenir les familles - proposer un accompagnement social adapté.....	10
6.1. Prévention.....	10
6.2. Cohésion sociale.....	11
7. Une politique culturelle et sportive ambitieuse.....	11
7.1. Sport : faciliter l'accès à la pratique du sport.....	11
7.2. Culture : renforcer la visibilité et valoriser le patrimoine.....	12

## 1 2013 – cap vers l'équilibre

Le nouveau Collège des Bourgmestre et Échevins installé en décembre 2012 a proposé pour Saint-Josse-ten-Noode une politique générale ambitieuse et novatrice pour la législature 2012-2018 centrée autour de trois axes : solidarité, proximité et concertation.

La note de politique budgétaire 2013 amorce ce renouveau et les traduit en actions concrètes, à travers des choix réfléchis et circonstanciés. Il s'agit de poser des bases saines qui permettront dans les prochaines années de réaliser les objectifs de la Note de Politique Générale de la législature.

Une **triple contrainte** guide les choix budgétaires :

- assurer des services de proximité à une population qui vit dans une précarité aggravée par la crise économique et financière que traverse notre pays ;
- créer de nouveaux équipements collectifs pour répondre à l'essor démographique ;
- assurer une gestion responsable et cohérente sur le plan budgétaire.

Le Collège a donc souhaité que le budget 2013 de la Commune de Saint-Josse soit établi au plus proche des réalités de fonctionnement de la commune et en fonction de ses besoins réels, tout en respectant les prescrits légaux qui entraînent un certain nombre de dépenses dites « incompressibles » et « inéluctables » (ex : dépenses réelles de personnel, dépenses liées à l'augmentation du coût de la vie comme l'énergie, les dépenses liées aux emprunts, etc.).

L'effort est également renforcé en matière de subventions, tant au niveau de la recherche de nouveaux moyens financiers que de la gestion des apports existant.

La nouvelle législature a présenté en 2013 un plan budgétaire pour les trois prochaines années qui constituera une ligne de conduite pour le Collège et l'Administration.

L'année 2013 se traduit au niveau budgétaire par une volonté de rationalisation et d'efficience destinée à ramener les finances publiques à un équilibre à l'horizon 2018 tout en continuant à développer les services aux citoyens par une gouvernance publique moderne et exemplaire.

Dans cette optique, le Collège s'engage également à ne pas augmenter la pression fiscale sur le citoyen.

Les grandes lignes d'actions de la Note de Politique Générale de la législature constituent autant d'axes prioritaires de travail qui rythment et structurent l'ensemble des actions.

## 2 Modernisation de l'Administration

### 2.1 Rationalisation des bâtiments et du patrimoine communal

Le Collège souhaite renforcer l'efficacité et la cohérence des services communaux afin d'améliorer le service à la population de manière à rencontrer les défis liés à l'essor démographique de la commune qui compte aujourd'hui environ 28.000 habitants. Dans le cadre de cette politique de rationalisation des biens communaux, le Collège entend acquérir un nouveau bâtiment communal plus fonctionnel et adapté à la réalisation de ces objectifs dont le montant budgétisé s'élève à 8.000.000 €. Ce projet s'inscrit parfaitement dans la politique régionale visant à soutenir les communes via la création d'un fonds destiné à financer les investissements que celles-ci doivent mettre en œuvre pour répondre à l'essor démographique. Cette acquisition a d'ores et déjà fait l'objet d'un dossier de candidature auprès du Fonds Régional Bruxellois de Refinancement des Trésoreries Communales (FRBRTC) 2013-2014 pour un montant de 2.858.942 €.

Cette ligne d'action se concrétisera par le déménagement des services de l'administration dans ce nouveau bâtiment. Les objectifs sont notamment d'améliorer la structure et le fonctionnement général de l'administration, d'optimiser les conditions de travail des fonctionnaires, de poursuivre la réduction du temps d'attente du citoyen, de faciliter son accès physique à l'administration (ergonomie des lieux d'accueil, accès PMR aisé, ...), d'augmenter la rapidité de traitement de ses demandes et de fournir un suivi global performant et qualitatif.

Parallèlement, le Collège entend vendre toute une série de biens communaux non adaptés et énergivores qui occasionnent des charges importantes pour la Commune. Le produit résultant de la vente de ces différentes propriétés est estimée à plus de 12.155.000 € selon un premier rapport de l'Administration.

Par ailleurs, dans ce même esprit, le Collège s'est efforcé dans le budget 2013 de diminuer la facture énergétique des bâtiments communaux. Le contexte général est donc de faire avancer l'administration dans le sens d'une gouvernance publique moderne qui s'inscrit résolument dans une politique générale de développement durable.

### 2.2 Amélioration de la communication, de l'information et de l'accueil du public

#### **2.2.1 La communication, l'information et l'accueil du public : une priorité**

La communication, l'information et l'accueil des habitants sont des axes fondamentaux dans la mise

en place de la politique communale de Saint-Josse.

Des efforts importants seront poursuivis pour faciliter l'accès de TOUS les nouveaux tennodois aux informations essentielles de la commune (« valisette » d'accueil pour chaque nouvel habitant).

Le site communal va être rafraîchi et mieux géré (via un outil CMS – Content Management System). Son ergonomie sera revue et fournira l'infrastructure nécessaire à une connectivité renforcée (connexion avec les réseaux sociaux, service en ligne renforcé, augmentation de documents ou formulaires téléchargeables, localisation des lieux importants de Saint-Josse via Google Maps, développement de la communication numérique via mobile, etc.).

Pour les habitants qui ne disposent pas d'internet à la maison, le travail d'édition d'une dizaine de brochures thématiques, qui sont des « émanations » papier des contenus du site, sera poursuivi.

### **2.2.2 L'identité et l'image communales**

Le Collège sera promoteur d'une communication harmonieuse et uniforme destinée à renforcer l'identité communale à travers ses différents services et institutions. Ainsi, le blason communal a été réintégré et mis à l'honneur dans la communication ; le bulletin communal a changé de nom et est devenu le "1210".

La visibilité de la commune dans la presse est développée en collaboration avec un attaché de presse externe travaillant en profondeur sur l'image de Saint-Josse auprès des journalistes et le plan de communication prévoit à cet effet une série d'actions « visuelles » avec les citoyens (happening photographique, expo photos des portraits de Serge Brison aux Halles Saint-Géry, ateliers cuisine avec les recettes publiées dans le bulletin communal, ...).

## **3 Améliorer le cadre de vie de nos concitoyens**

### **3.1 La politique de rénovation des quartiers**

Dans sa politique de rénovation des quartiers, la Commune est désormais particulièrement attentive aux charges de fonctionnement des nouvelles infrastructures (personnel, maintenance et entretien) découlant des différents projets de rénovation et revitalisation des quartiers. La Commune ne peut seule assumer l'ensemble de ces charges sous peine de ne plus pouvoir à l'avenir atteindre l'équilibre budgétaire fixé à l'article 252 de la NLC. Dans cette optique, elle interpellera les différentes autorités compétentes (fédéral, régionales, communautaires, etc.) afin de trouver des solutions pérennes à ces difficultés structurelles.

### **3.1.1 Les fruits de la concertation : l'« Axe Louvain », « Louvain-Madou-Scailquin », le Quartier Nord**

La commune a décroché un sixième Contrat de Quartier durable (CQD) auprès du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale qui permettra un développement certain de l' « Axe Louvain ». La raison du choix de ce périmètre est le fait de l'apparition de besoins nouveaux qui se font de plus en plus sentir à Saint-Josse: revitalisation des logements qui se situent au-dessus des commerces, revitalisation commerciale, création de nouveaux espaces publics, création d'infrastructures scolaires, d'infrastructures pour les jeunes et les enfants, d'infrastructures culturelles et de cohésion sociale, etc. De plus, ce nouveau périmètre constitue un prolongement et un renforcement naturels du CQD « Liedekerke » .

Un budget de 14.125.000 € sera disponible (11.000.000 € est octroyé par la Région et 3.125.000 € par Beliris) pour revitaliser et transformer une trentaine d'îlots situés autour de la Chaussée de Louvain. Les dépenses seront réparties sur les 4 années que durera le CQD (2013-2017).

La Commune lancera également cette année une étude concernant la rénovation urbaine du « Quartier Nord » sur base d'une large consultation qui a eu lieu en mars 2013.

Dans cette même optique, la concertation qui a eu lieu en janvier 2013 a donné lieu à un compromis avec la Région à propos du réaménagement des voiries « Chaussée de Louvain-Place Madou-Rue Scailquin ». Un permis d'urbanisme sera déposé dans le courant de cette année par la Région.

### **3.1.2 Infrastructures et espaces publics : maintenir, poursuivre et encourager – développer la qualité environnementale**

En matière d'Urbanisme, la Commune poursuivra son travail d'aménagement de la Place Rogier, du Boulevard Saint-Lazare (travaux et études intégralement subsidiés) et mènera une politique d'encouragement des propriétaires dans leurs actions de rénovation de leur bien et dans la réalisation de leurs investissements en matière d'économie d'énergie (primes communales à la rénovation et remboursement des centimes additionnels).

La Commune poursuivra son plan de rénovation des voiries communales (plan triennal 2010 - 2012 : rénovation des rues Linné, Plantes, Mérimos, de la Bigorgne et Hydraulique). Pour optimiser son action, le Collège entend se doter d'un nouvel outil: le cadastre des voiries communales.

Les travaux liés aux infrastructures tiendront compte des normes passives et de la gestion en mode basse énergie des bâtiments (pavillons destinés à accueillir les initiatives du service jeunesse et sports, audits énergétiques des bâtiments administratifs communaux, rénovation des installations anciennes et énergivores, certification PEB des sites, etc.).

Un plan écoles est en cours de rédaction dont l'objectif est notamment de répondre à l'augmentation de la population jeune à Saint-Josse. Dans ce cadre, dès 2013, près de 4.000.000 € sont prévus pour de nouveaux travaux d'agrandissement des infrastructures scolaires afin de faire face à la demande croissante des parents (agrandissement de l'École Arc-en-Ciel, de l'École Delclef, mission d'étude pour l'implantation d'une nouvelle école et déménagement de 8 classes dans l'attente des nouvelles infrastructures, extension de l'école néerlandophone « Sint-Joost-aan-Zee »). Une Maison des enfants sera construite rue Godefroid de Bouillon selon les normes passives.

Enfin, le Collège renforcera la sécurité dans et aux abords des bâtiments scolaires, notamment la mise aux normes du Lycée Guy Cudell (détection, alerte et protection incendie).

### **3.1.3 Développement durable**

Le Collège considère de manière sérieuse et responsable les défis liés au développement durable et a d'ores et déjà mis en place un nouvel échevinat du développement durable qui a pour mission de réduire l'empreinte énergétique communale. Ainsi, fort de son expérience dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'actions de l'Agenda Iris 21, le Collège poursuivra ses efforts de promotion d'une consommation plus responsable au sein de l'administration notamment en matière de gestion des ressources naturelles (papier, impression R.V, tri sélectif, etc.).

De plus, le Collège poursuivra son plan de réduction de la consommation énergétique des bâtiments publics (crèches, écoles, académies, lycée, salle de sports, piscine et musée). Les projets de rénovation des vieilles installations énergivores seront également poursuivis à concurrence d'un montant de 425.000 € subventionnés à 100 % par la Région.

Enfin, le Collège privilégiera les énergies alternatives (logements passifs, panneaux et chauffe-eaux solaires dans les bâtiments publics, isolation thermique des bâtiments, etc.). Ainsi, en 2013, il est prévu de reconstruire en basse énergie des pavillons pour accueillir entre autres les initiatives du service jeunesse et sports.

### **3.2 Vivre dans la dignité - des logements de qualité pour tous**

Dans un contexte de croissance démographique et de précarité importante, le logement est un défi majeur à Saint-Josse. Voilà pourquoi le Collège entend adopter pour le second semestre 2013 un plan pluriannuel de création et de rénovation de logements en collaboration avec les HBM.

Cette collaboration plus pointue avec les autres organismes de logement (HBM et AIS) permettra en effet d'améliorer sensiblement le fonctionnement du département. Le Collège entend également mobiliser tous les acteurs communaux pour répondre aux situations d'urgence qui nécessitent un

hébergement de transit. A cette fin, le Collège examinera la possibilité de créer des logements de transit (maximum 6 mois).

En ce qui concerne le logement communal, le Collège a souhaité mettre en place une nouvelle procédure en matière de recouvrement d'arriérés de loyers. Celle-ci permettra de détecter plus rapidement les situations difficiles et de prévenir les risques de surendettement des locataires communaux. De plus, l'uniformisation des conditions d'attribution et de calcul des loyers sera étudiée en vue d'atteindre une simplification administrative et une plus grande transparence.

La mise en place d'un véritable service social au sein du département des propriétés communales améliorera l'accueil des locataires et des candidats locataires.

Il est également prévu de réactiver le dispositif de relevé des logements à louer sur le territoire de la commune pour permettre un meilleur accompagnement des candidats locataires qui ne sont pas en ordre utile sur les listes des organismes tennodois de logement.

Enfin, outre la maintenance et l'entretien « journalier » (budget ordinaire) nous poursuivons la politique d'entretien en profondeur et de rénovation des immeubles faisant partie du patrimoine locatif, à savoir entre autres le remplacement des châssis, toiture, isolation et rénovation des façades, mise en conformité des ascenseurs et des installations électriques, la remise en état des parties communes, la sécurisation des entrées, le remplacement des installations de chauffage et d'eau chaude, l'installation de panneaux solaires, etc.

En cette matière, tous les moyens financiers régionaux et locaux disponibles seront activés (Contrats de Quartier Durable, Plan Triennal d'Investissement, partenariat avec le Service des Travaux d'Intérêt Collectif (STIC) de la Mission locale, etc.).

### **3.3 Propreté publique : se donner les moyens de sa politique**

L'année 2013 consacrera l'adoption d'un plan propreté pour la Commune dont les objectifs prioritaires seront l'information, la sensibilisation des habitants, de nouvelles actions et une politique répressive. Le bien-être des populations qui habitent nos quartiers ou les traversent passe par une propreté publique performante et un travail constant tout au long de l'année. La propreté doit être assurée sur l'ensemble du territoire afin d'offrir un cadre de vie agréable aux tennodois(es).

D'ores et déjà la Commune a initié une série de mesures en se donnant les moyens de sa politique en investissant tant au niveau matériel qu'humain (acquisition d'une balayeuse-arroseuse de gabarit réduit, achat d'un nouveau camion compacteur, silo à saumure pour le déneigement des voiries, racks de rangement, etc.).

L'installation de corbeilles urbaines sera poursuivie, en cohérence avec les objectifs du futur plan propreté (une poubelle tous les 100 mètres).



Au niveau du personnel du Département de la Propreté Publique (PP), l'équipe administrative sera renforcée, notamment en vue d'organiser des campagnes de sensibilisation au tri et au recyclage, de nouveaux balayeurs viendront compléter l'équipe actuelle.

La Commune poursuivra sa politique d'« intégration et de promotion » au sein du département PP, par l'engagement d'« articles 60 » qui débutent l'apprentissage du métier par des tâches de balayage et sont ensuite susceptibles d'évoluer vers une fonction de chauffeur ou autre. La poursuite de la formation des ouvriers et administratifs, à l'école régionale de propreté, est prévue.

La Commune renforcera l'information et sensibilisera davantage le public, par la conception et l'impression de documents informatifs (notamment des panneaux pour les halls d'immeubles à appartements).

Enfin, elle luttera contre les actes de malpropreté en menant des actions de répression conjointes entre le Département PP, la Police et le service en charge des Sanctions administratives communales (SAC).

### **3.4 Grenelle de la Mobilité à Saint-Josse**

La mobilité est un enjeu majeur pour le bien-être des tennodois(es) quel que soit leur mode de déplacement.

Il s'agit clairement de favoriser l'utilisation harmonieuse des espaces publics par tous les usagers : piétons, cyclistes, automobilistes. Dans ce cadre, la Commune lancera une étude en vue d'évaluer toutes les actions de mobilité menées depuis 2002 sur son territoire.

La Commune entend donner l'exemple en renforçant la mobilité alternative des fonctionnaires par l'acquisition de vélos (plan de déplacements de l'administration), en étendant le parc de stationnement vélos (entre autres placement de range-vélos près des entrées d'écoles).

Des ralentisseurs de vitesse seront placés dans les voiries les plus sujettes à accidents.

En matière de stationnement, la Commune étudie la possibilité de reprendre elle-même la gestion du parking Scailquin. En collaboration avec l'Agence Régionale de Stationnement, la Commune lancera une étude de faisabilité relative à la construction d'un nouveau parking sur le territoire communal afin de rencontrer les besoins des habitants de la commune.

## **4 Un système éducatif cohérent**

### **4.1 Famille et petite enfance**

Pour relever le défi démographique, la Commune entend mettre sur pied un plan de création de crèches. Parmi les projets en cours, le projet de crèche subventionné par le FEDER (chaussée de

Louvain, 189-193) devrait aboutir fin 2013, début 2014. Une maison d'enfants et 48 places pour les enfants en bas âge seront ainsi créées ainsi qu'une halte-accueil de 10 places.

L'année 2013 verra le lancement ou la poursuite de plusieurs chantiers de construction de crèches : 65-69, rue de Liedekerke (deux crèches avec la mise en commun des locaux des structures francophone et néerlandophone), rue de l'Union (locaux du « Winnie-Kot »).

La crèche Damla, rue Potagère, sera quant à elle à nouveau accessible en 2013.

D'autres lieux sont en cours d'identification et le plan sera adopté en fin d'année 2013.

Enfin, une supervision sera mise en place afin de soutenir les équipes de puéricultrices et les responsables médico-sociaux des crèches.

## **4.2 Enseignement**

Le Collège souhaite fournir à l'enseignement les moyens nécessaires à son bon fonctionnement.

Ainsi, à titre d'exemples, des chèques ALE destinés au renfort des équipes d'accueillants (pendant les pauses de midi) au sein des écoles communales fondamentales seront achetés. Un proviseur pour la discipline des élèves au Lycée Guy Cudell sera engagé sur fonds propres à partir de septembre 2013 ce qui permettra au nouveau préfet de se consacrer entièrement au redressement administratif et pédagogique de l'établissement.

Deux équivalents temps plein viendront par ailleurs renforcer l'équipe du département Enseignement pour effectuer une série de tâches auparavant exercées avec difficulté par le Lycée et qui, dans les autres PO relèvent de l'administration (recrutement du personnel, mise à jour du cadastre, etc.) et pour mettre en place un système centralisé d'inscriptions pour les écoles communales du fondamental (en 2014-2015) et préparer l'autonomisation progressive de l'implantation les « Tournesols ».

Le Collège recherche également des solutions durables pour faire face à la croissance du nombre d'élèves dans l'enseignement néerlandophone. A cette fin, il a pris les contacts nécessaires avec la Vlaamse Gemeenschap Commissie (VGC) et inscrit d'ores et déjà au budget communal 2013 l'élargissement de l'école « Sint-Joost-aan-Zee ».

## **4.3 Jeunesse**

La Commune entend poursuivre le travail mené par les maisons communales de jeunes qui assureront l'accompagnement des jeunes tennodois à travers leurs activités habituelles en ce compris durant les congés scolaires.

Le département Jeunesse continuera à organiser divers événements comme le « Village J », la Journée sportive, « Place aux enfants », ... ainsi que les plaines de jeux à Pâques et pendant les grandes vacances.

Des investissements seront également réalisés : notons par exemple la démolition et reconstruction

en basse énergie des pavillons pour accueillir entre autres les initiatives du service jeunesse et sports (plaines de vacances). Le montant des travaux est estimé à 1.946.500€ tvac.

## 5 Un nouveau souffle pour la politique de l'emploi

La politique de l'emploi de Saint-Josse trouvera un nouveau souffle à travers l'élaboration et la réalisation d'un Plan Quinquennal, encadré par une Convention-Cadre de Partenariat redéfinie avec la Mission locale.

La Commune entend également rehausser sa collaboration avec l'Agence Locale pour l'Emploi en assurant un meilleur déploiement des services proposés à la population, au secteur associatif et aux autorités locales en matière d'encadrement scolaire, d'accueil extra-scolaire, de services ménagers, etc.

Vu l'importance du secteur hôtelier à Saint-Josse-ten-Noode (plus de 2.750 chambres) et la construction prévue de nouvelles chambres, la Commune organisera en 2013 une table-ronde réunissant les acteurs publics et privées en vue de mener une réflexion au sujet de la création d'un centre de formation local dédié aux métiers de l'hôtellerie. Il s'agira de permettre aux demandeurs d'emploi sous-qualifiés de pouvoir atteindre les emplois disponibles dans les hôtels.

## 6 Soutenir les familles - proposer un accompagnement social adapté

### 6.1 Prévention

La Commune entend renforcer en 2013 la présence préventive en mettant en place une coordination plus efficace des acteurs de prévention par quartier et en poursuivant le déploiement des acteurs de terrain.

Au niveau financier, la Prévention a la particularité de fonctionner principalement sur base de subsides co-financés en partie par la commune. Les Conventions et leurs montants sont substantiellement les mêmes que précédemment. Ceci explique que l'adaptation à la politique générale nouvelle se fera principalement par un redéploiement des équipes dans les quartiers. En 2013, l'équipe des éducateurs de rue sera renforcée par plusieurs engagements, le cadre des gardiens de la paix spécialisés en « voirie » ou en « parcs » sera complété afin de parvenir à un cadre complet qui garantira une présence dans l'ensemble des lieux publics de la commune, avec une présence renforcée prioritairement aux abords des écoles. Le département fonctionnera de manière plus

économique (diminution des frais administratifs, techniques et de personnel via des contrats aidés) de manière à renforcer les moyens disponibles pour l'accueil social dans les quartiers et contre le décrochage scolaire, tout en favorisant la lutte contre l'exclusion par l'insertion socio-professionnelle des habitants de la commune.

Au cours de l'année, la Commune poursuivra son projet lié à la Gestion des parcs communaux (« Gestion, aménagement et animation des espaces publics » dans le cadre de la Politique des Grandes Villes). Un rapport d'évaluation des 4 dernières années de fonctionnement de la PGV à Saint-Josse, et tout spécialement de ce projet, sera présenté au Collège et au Conseil communal.

Par ailleurs, à travers la Politique des Grandes Villes, le Collège se propose de mettre en place un projet de « service de Guidance budgétaire » destiné à fournir un accompagnement social individuel et collectif adapté aux besoins de la population de Saint-Josse qui souffre des retombées de la crise économique et financière.

## **6.2 Cohésion sociale**

Les priorités en matière de Cohésion sociale restent celles définies par le décret COCOF, à savoir l'apprentissage du français, le soutien scolaire et l'accueil des primo-arrivants, qui constitue une trame centrale pour les actions "réserve communale COCOF" des associations tennodois. Au travers de ce dispositif, le soutien aux associations œuvrant dans le domaine de la cohésion sociale sera assuré par la Commune

# **7 Une politique culturelle et sportive ambitieuse**

## **7.1 Sport : faciliter l'accès à la pratique du sport**

Outre le renforcement de ses activités et l'organisation des événements à présent bien connus du public (Mérites sportifs, Journées multi-sport, ...), le département Sports de Saint-Josse initiera un système de « chèques-sports » qui sera financé à concurrence de 50.000 € sur fonds propres communaux dont l'objectif est de toucher plus de 600 jeunes de 6 à 18 ans :

- Pour les jeunes de 6 à 18 ans domiciliés à Saint-Josse-ten-Noode dont les parents sont soutenus financièrement par le CPAS, le montant des chèques-sports s'élèverait à 50 % de l'affiliation à un club de sports, avec un montant maximum de 100 € pour chaque enfant.
- Pour les étudiants de 6 à 18 ans, domiciliés à Saint-Josse-ten-Noode dont les parents bénéficient de revenus correspondant aux conditions d'octroi d'allocations d'études, le montant des chèques-sports

pourrait s'élever à 50 % du prix de l'affiliation à un club, avec un montant maximal de 80 € pour chaque enfant.

Pour la première fois, les acteurs sportifs locaux se sont réunis en Conseil consultatif qui a débouché sur une convention d'adhésion au Panathlon Wallonie-Bruxelles qui travaille à la promotion et la défense de l'éthique sportive et du fair-play au sens large . Le plan Fair-play sera lancé dans le courant de l'année 2013.

Le projet « Mon club, mon école » alliera une discipline sportive et une école, à travers des partenariats entre les écoles et les clubs sportifs.

Les efforts seront poursuivis afin de remettre en service les « Bains de Saint-Josse » : l'année 2013 verra le dépôt du permis d'urbanisme et les travaux sont prévus début 2014.

Enfin, le Collège a décidé d'introduire auprès de la Région de Bruxelles-Capitale et de la COCOF un plan pluriannuel d'investissement pour la rénovation et la création dans les infrastructures sportives. Ce plan prévoit dès 2013 :

- La démolition et reconstruction passive des abris (pavillons) de la plaine des sports situés au Stade Georges Pètre dont le montant des travaux est estimé à 1.946.500€ tvac ;
- La rénovation de la structure métallique du hall de tennis située au Stade Georges Pètre dont le montant est estimé à 135.000€ htva ;
- La rénovation de l'étanchéité de la piscine Saint-François dont le montant est estimé à 350.000€ htva.

## **7.2 Culture : renforcer la visibilité et valoriser le patrimoine**

Le rayonnement d'une commune telle que Saint-Josse est également régie par son offre culturelle. Développer et soutenir des projets culturels permet de contribuer à la paix sociale et par voie de conséquence à la qualité de vie que souhaite nos habitants.

La Commune investira dans divers projets à dimension culturelle. Cette approche ambitieuse renforcera la visibilité et valorisera le patrimoine culturel existant à Saint-Josse via notamment les nombreuses activités prévues au cours de l'année 2013 (Journées du patrimoine, « Bruxelles fait son cinéma »).

La Commune organisera également des rencontres entre les artistes de la commune et les propriétaires des lieux d'exposition potentiels privés et publics ((Hôtel Bloom, entreprises, galeries, Maison communale,...)). De plus, la Commune encouragera l'installation d'œuvres d'art au niveau de

l'espace public et mettra en place un véritable cadastre de ces œuvres d'art.

La Commune organisera également un parcours d'artiste culinaire alliant les points de vue gustatif, historique ou encore sociologique. Le but est de réunir un maximum de personnes autour de ce qui, dans toutes les cultures, réchauffe le cœur et l'esprit : la gastronomie.

L'accent est également mis sur la transversalité au sein de l'administration et le département culture collaborera à des événements organisés par d'autres départements communaux. Un cadastre des œuvres d'art placées dans l'espace public sera constitué en collaboration avec le Département de l'Urbanisme.

La commune poursuivra sa politique de soutien aux acteurs culturels tennoodois comme le Théâtre de la Vie, Le Public, les Amis de l'Hôtel Charlier, le Souk aux Fanzines (festival de BD rue des Plantes). Ce soutien se traduit également par la mise à disposition des ateliers Mommen aux artistes.

Diverses expositions, concerts et événements auront lieu au Musée Charlier (prolongation de l'exposition « Le Musée Charlier et Victor Horta », lecture de contes pour enfants francophones et néerlandophones dans le cadre de l'exposition Melsen, participation aux journées du Patrimoine, participation à la biennale d'art nouveau et d'art déco, concert organisé par la Maison culturelle Belgo-Roumaine Arthis, quatre concerts de midi en collaboration avec les lundis d'Hortense, etc.).

